



Saisie par huissier du rsi

Par **webcreatique**, le **21/08/2010** à **20:22**

Bonjour,

J'ai fais recement l'objet d' une saisie attribution sur compte bancaire par huissiers du RSI. Ils m'ont prit environ 8000 Euros ces derniers jour plus environs 1400 euros cette hivers et mon compte est toujours bloqué parce qu'il y aurait encore une dette pou le RSI.' environ 5000 Euros.

Seulement en 2007 je ne devais soit disant rien vue que j'étais salarié créateur

En 2008 et 2009 un chiffre d'affaire nulFait la demande pour autoentrepreneur, jamais de nouvelles??

Cette somme me parait exorbitant et injustifier, j'ai contacté le RSI en leur signalant que c'était injustiié et éfectivement maintenant ils me demande toutes les fiches de pay salarié depuis 2007 ainsi que le ca déclaré depuis 2007. En faite ils ne savent pas sur quoi à été calculé ces sommes saisis.. Et mon dis qu'ils levais les poursuites en attendant la régularisation du compte. Seulement mon compte en banque est toujours bloqué avec un découvert de 2600 Euros.

Est-ce qu'on peut porter plainte contre le RSI pour des pratiques que je trouve très douteuses? (prendre de l'argent dont on ne peut justifier)

Peut-on demander le remboursement des sommes si celle ci sont pas justifier ainsi que le remboursement des rejets?

Cordialement

Par **fabienne034**, le **22/08/2010** à **09:34**

non, mais vous pouvez avoir des dommages et intérêts

pour tout savoir sur les saisies bancaires:

<http://www.fbbs.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **webcreatique**, le **25/08/2010 à 10:34**

Je vous remercie pour votre réponse,

J'ai contacté le RSI: un quart d'heure d'attente sur un numéro 08..... et après 5 appels on me répond enfin pour me dire qu'il n'ont aucune trace de mes prélèvements même ces fameux 1400 Euros de cet hiver que leur informatique est la cause de nombreuses erreurs... ?? Mais par contre ils font quand même appel à des huissiers!

J'ai reçu le 20 août 2010 le calendrier de cotisation 2010 (8 mois de retards) + la notification de régularisation 2008 qui correspond à 1334 E

Donc si je calcule ça fait au maximum 1500 pour 2008 plus 1500 pour 2009 (3000 Euros que je devais)

Chercher l'erreur.

Donc je vais demander quand même au moins des dommages et intérêts car j'ai découvert que je ne pourrais jamais rembourser.

Y a-t-il une personne qui pourrait me conseiller (généreusement) pour les démarches à suivre ?

Par **Racket de RSI**, le **02/08/2012 à 17:12**

Je n'ai pas de réponse concrète mais je suis en galère également avec RSI.

Ce que j'ai du mal à comprendre c'est que c'est censé être une protection et qu'en fait ils mettent tout le monde dans la mouise

Par **Pascal**, le **31/10/2012 à 21:34**

www.sauvonsnosentreprises.fr